

Compte rendu sommaire
Réunion du Bureau Communautaire du 13 mai 2024
au siège 34 Grand 'Rue à Rombas

L'an DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE, le TREIZE du mois de MAI à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 06 mai 2024.

Présents : Mesdames LAMARQUE et VANNI et Messieurs BOLTZ, FOURNIER, HEISER, MATELIC, MULLER, MUNIER, ROVIERO et SCHWEIZER.

Absente excusée : M. FAVIER à M. HEISER
M. CORRADI à M. SCHWEIZER

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON et BOURDY et Mmes LIEBGOTT et SALIOU.

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

DB 2024-40- Réhabilitation par la Société « VIVEST », de 4 logements sis Place de la République à Sainte-Marie-aux-Chênes - Attribution de la garantie d'emprunt de la Communauté de Communes

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'accorder cette garantie, conformément au règlement adopté le 17 juin 2014, dans les conditions figurant dans le projet de délibération présenté, sous réserve de l'attribution de la garantie d'emprunt par la commune de Sainte-Marie-aux-Chênes à hauteur de 25 %,
- et ADOPTE, à cet effet, la délibération présenté.

DB 2024-41- Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.)
Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers, dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat, pour un montant total de 3 376 €.

DB 2024-42- Inventaire des Zones d'Activités Economiques Communautaires - Approbation

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, par 11 VOIX POUR et 1 CONTRE,

- APPROUVE l'inventaire des Zones d'Activités Economique dont la Communauté de Communes a la charge,
- Et AUTORISE sa transmission aux autorités compétentes en matière de SCoT, de document d'urbanisme et de Programme Local de l'Habitat.

DB 2024-43 Plateforme « Initiative Bassins Briey Orne » (IBBO) - Versement du solde de la subvention 2023 et du 1^{er} acompte 2024

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de verser le solde de la participation financière attribuée à la plateforme « Initiative Bassins Briey Orne », ZI de Franchepré 54240 JOEUF, au titre de l'année 2023, soit 4 000 €,
- Et DÉCIDE de verser l'avance de la participation financière au titre de l'année 2024, soit 4 000 €.

DB 2024-44 Gestion des déchèteries et traitement des déchets issus des déchèteries - Marché – Lot n° 9 - Valorisation des plastiques rigides – Déclaration sans suite

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de déclarer sans suite pour motif d'intérêt général, le lot n° 9 du marché de gestion des déchèteries et de traitement des déchets issus des déchèteries, portant sur la valorisation des plastiques rigides issus déchèterie.

DB 2024-45 Développement de la pratique cyclable – Aide à l'acquisition de vélos – Versement de l'aide

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers, dans le cadre du dispositif d'aide à l'acquisition de vélos, pour un montant total de 273,80 €.

DB 2024-46 Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de Communes Rives de Moselle - Avis de la CCPOM

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'émettre un avis favorable sur le projet de plan de mobilité simplifié arrêté par la Communauté de Communes Rives de Moselle, sous réserve d'une concertation de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle avant la mise en œuvre de projet de transport en commun ou de liaison cyclable qui pourraient l'impacter directement.

DB 2024-47 Dispositif d'aide aux équipements de développement durable - Modification du règlement d'intervention pour les mois de juin et juillet 2024

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de modifier le règlement d'intervention pour les mois de juin et juillet 2024, pour le dispositif d'aide aux équipements de développement durable, comme suit :
 - o Attribution d'une subvention de 60 % du montant TTC avec un cout d'achat de 250 € maximum pour les récupérateurs d'eau de pluie aérien ;
 - o Attribution d'une subvention de 60 % du montant TTC avec un cout d'achat maximum de 1 200 € pour les récupérateurs d'eau de pluie enterré (plus une subvention forfaitaire de 200 € pour les travaux d'installation) ;
 - o Attribution d'une subvention de 60 % du montant TTC avec un cout d'achat de 500 € maximum pour les citernes souples (plus une subvention de 100 € pour les travaux d'installation).

DB 2024-48 Instauration de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE, après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Social Territorial, d'instaurer la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat selon les modalités d'attribution définies ci-dessous :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat (à préciser dans la limite des plafonds fixés par le décret)
Inférieure ou égale à 23 700 €	480 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	420 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	360 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	300 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	240 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	210 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	180 €

- Et INSCRIT au budget les crédits correspondants.

DB 2024-49 Association « CCPOM Convivialité » - Attribution de la subvention annuelle 2024

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer une subvention de 6 200 € à l'association « CCPOM Convivialité » pour l'année 2024,
- Et DÉCIDE de procéder à son versement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19H30.



Le Président,

Lionel FOURNIER